

République Française  
Liberté, Egalité, Fraternité  
Département de la Somme  
Arrondissement de Montdidier



SIAEP  
GUERBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DU SYNDICAT POUR L'ANNEE 2024

Délibération DCS 2024/12

**Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable**  
**Séance du 02 octobre 2024**

Date de convocation : **20 septembre 2024**  
Heure de début de séance : **18h25**  
Secrétaire de séance : **Mme CARON Martine**

L'an deux mille vingt-quatre, le deux octobre, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P de Guerbigny se sont réunis à la salle des fêtes d'Etelfay, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARRE.

Etaient présents les membres désignés :

**Mmes et Mrs** : Philippe Fagoo ; Philippe Carpentier ; Stéphane Delaporte ; Yves Cottard ; Michel Millon ; Bruno Lengrand ; Christian Carrette ; Frédéric Carpentier, Roger Delaruelle ; Karine Verqueren, Johnny Lenoir, Marcel Chaneac ; Emmanuel Alves Dos Santos ; Jean-Pierre Destombes ; Martine Caron ; Yves Gautier ; Pierre-Philippe Snoy-Dupuis ; Nicolas Martin ; David Fournet ; Jean-Marie Carré, Daniel Godefroy ; Bruno Defever ; Antoine Loquet\* ; Jackie Jullien ; Yves Vieil ; Raymond Nieto, Jean-Claude Gout ; Cyrille Cleuet ; Valérie Bauduin, Thomas Soufflet ; Alain Soufflet, Fabrice Beaucourt ; Gérard Prouillet ; Frédéric Boquet ; Murielle Fimes ; Gauthier Nancelle, Thierry Quentin ; Frédéric Da Silva ; Michel Choisy. Jean-Pierre Cozette ; Jacky Massies ; Gilbert Demoen\* ; Bruno Caron ; Christophe Dumont. (\*suppléant)

**Représentés** : **Pouvoir** de Valérie Boitel à Michel Million, de Roger Parzybut à Bruno Lengrand, de Jean-Michel Cherault à Jean-Claude Gout, d'Aurore Ramu à Cyrille Cleuet

**OBJET : Prix de vente d'eau en gros à la commune de Verpillères**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la convention signée pour la fourniture d'eau entre le SIAEP de Guerbigny et la commune de Verpillères en avril 2019,

**Considérant** la délibération DCS 2024/11 relative à l'augmentation du prix de l'eau pour les abonnés du SIAEP de Guerbigny.

**Le Président informe** l'Assemblée que la conjoncture actuelle, l'entretien et le renouvellement du réseau sont indispensables et impliquent de réviser régulièrement le prix de vente du mètre cube d'eau potable. Ainsi le prix de l'eau vendu aux abonnées du SIAEP est révisé chaque année.

Le prix de vente d'eau en gros à la commune de Verpillères avait été fixé pour 2024 à 1.06 €/m<sup>3</sup>. Il convient dans le même temps de revaloriser ce prix à 1.14€ le m<sup>3</sup> à compter du 01/01/2025

**Le Président rappelle** que l'article 6 de la convention signée entre le SIAEP de Guerbigny et la Commune de Verpillères stipule que toute modification des conditions initialement fixées nécessite la rédaction d'un avenant.

**Le Comité Syndical,**

**Entendu l'exposé de Monsieur le Président,**

**Après en avoir délibéré,**

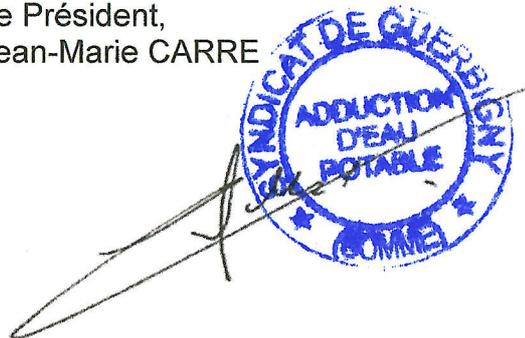
**DECIDE à l'unanimité :**

- 1°) **D'autoriser** le Président à signer un avenant à la convention de vente d'eau en gros à la Commune de Verpillères

- 2°). **D'appliquer** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 un prix de vente d'eau en gros à 1.14€ du m<sup>3</sup> pour la commune de Verpillères.

<b>Membres en exercice :</b>	<b>84</b>	<b>Votants :</b>	<b>48</b>
<b>Présents :</b>	<b>44</b>	<b>Pour :</b>	<b>48</b>
<b>Absents :</b>	<b>40</b>	<b>Contre :</b>	<b>00</b>
<b>Pouvoir :</b>	<b>04</b>	<b>Abstention :</b>	<b>00</b>

Pour extrait conforme  
Le Président,  
Jean-Marie CARRE



Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 03/10/2024 et transmission par voie dématérialisée le 03/10/2024. Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication